Belloubet-Schiappa, la plainte contre Zekri pour apologie du terrorisme, c'est pour aujourd'hui ou pour demain ?

écrit par Christine Tasin | 29 janvier 2020



.

Schiappa a mis au moins 2 jours à sortir de son mutisme…. Le temps de consulter Macron et d'imaginer une petite diversion face à la colère qui monte ?

Après tout, une petite déclaration en forme de condamnation, ça ne mange pas de pain, non ?

.

Schiappa qualifie de « criminelles » les déclarations d'un responsable du CFCM sur l'affaire Mila

Abdallah Zekri, délégué du général du CFCM, avait réagi à

propos de l'affaire Mila, l'adolescente menacée de mort pour avoir critiqué l'islam, en estimant qu'elle l'avait « cherché ».

Par L'Obs avec AFP

Publié le 28 janvier 2020 à 11h35

L'affaire Mila continue de faire réagir, jusqu'au gouvernement. Ce mardi 28 janvier, sur France-Inter, la secrétaire d'Etat à l'Egalité femmes-hommes, Marlène Schiappa, a qualifié de *« criminelles »* les déclarations du délégué général du Conseil français du Culte musulman (CFCM), Abdallah Zekri, contre la jeune Mila, une lycéenne qui avait tenu des propos hostiles à l'islam dans une vidéo.

Le responsable de l'institution représentative des mosquées, tout en se disant *« contre »* le fait que cette adolescente de l'Isère ait été menacée de mort sur les réseaux sociaux, avait estimé vendredi : *« Qui sème le vent récolte la tempête. »*

« Elle l'a cherché, elle assume. Les propos qu'elle a tenus, les insultes qu'elle a tenues, je ne peux pas les accepter », avait-il dit sur Sud Radio.

Ces mots sont *« indignes d'un responsable, qui est un leader d'opinion et qui a une parole dans le débat public »*, a déclaré Marléne Shiappa sur l'antenne de France-Inter, rappelant que *« s'adonner à du cyberharcèlement en meute »* constitue *« un délit »*.

Ouverture de deux enquêtes

Dans un message diffusé sur Twitter après les propos d'Abdallah Zekri, le nouveau président du CFCM, Mohammed Moussaoui, avait pour sa part souligné que *« rien ne saurait justifier les menaces de mort à l'égard d'une personne »*.

« C'est la justice qui doit prononcer les sanctions prévues par la loi s'il y a provocation et incitation à la haine », avait-il ajouté.

Le parquet de Vienne (Isère) a ouvert deux enquêtes dans l'affaire de la jeune Mila, qui a dû être déscolarisée après un déferlement de menaces de mort.

L'une, *« ouverte du chef de provocation à la haine raciale »*, a pour but *« de vérifier si les propos tenus sur la vidéo diffusée »* par la jeune fille *« sont de nature à recouvrir une qualification pénale ou s'inscrivent dans la liberté d'expression reconnue à chacun »*.

L'autre, *« ouverte du chef de menaces de mort, menace de commettre un crime, harcèlement »* notamment, s'attache à retrouver et poursuivre les auteurs de ces faits *« gravement attentatoires à l'intégrité »* de l'adolescente, selon le parquet.

https://www.nouvelobs.com/societe/20200128.OBS24037/schiappa-qualifie-de-criminelles-les-propos-d-un-responsable-du-cfcm-sur-l-affaire-milla.html

.

Il a fallu quelques heures au Parquet pour décider de poursuivre Mila pour "incitation à la haine", Zekri a appelé Mila à assumer les conséquences de ses actes le 23 janvier, il y a 6 jours… Deux poids deux mesures ?

Depuis bientôt 3 ans que Belloubet, Schiappa et toute la clique renforcent les lois passées, en créent d'autres… pour "lutter contre la haine", elles laisseraient impunie une telle déclaration ? Pas d'enquête, pas de poursuite ? On attend de voir… et on saura utiliser le fait dans nos procès. La phrase de Zekri signifie clairement "oeil pour oeil, dent pour dent", l'équivalent de ce qu'a dit Catherine

Blein après Christchurch “*oeil pour oeil*” et qui lui vaut la réquisition du procureur “8 mois de prison avec sursis“. Et je ne parle pas de la réquisition du procureur contre moi, demandant carrément 6 mois de prison dont 4 fermes pour bien moins que ça !